

Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Sarthe

RÉCAPITULATIF DU DOSSIER

Autorisation tacite du 16 août 2012

(sous réserve des délais de recours)

Demandeur :	SAS SOBRIMA, représentée par Monsieur David MAUDET Siège social : 5, Le Bois Bourdon 72600 MAMERS
Nature du projet, surface de vente, situation géographique :	Extension (régularisation), d'une surface de 998 m², du magasin BRICOMARCHÉ, situé 5 Le Bois Bourdon sur la commune de MAMERS
Décision de la C.D.A.C.	ACCORD TACITE FAVORABLE